

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 32  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 187

**Politique tarifaire des piscines et Dispositif « Apprendre à nager ».**

## M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Equipement public de proximité, une piscine municipale est susceptible, de nos jours, d'accueillir de nouveaux publics en leur offrant l'opportunité de pratiquer un sport à titre individuel sans inscription obligatoire à un club ou à des compétitions. Ces publics formulent des demandes spécifiques pour les jeunes enfants, les adolescents, les familles, les personnes handicapées, le troisième âge, les bébés nageurs, les femmes enceintes, les adeptes de la remise en forme en piscine, ...

Ces publics recherchent une offre diversifiée permettant de varier les plaisirs, facilitant l'utilisation de l'équipement, favorisant les relations humaines en multipliant les motivations de fréquentations, c'est pourquoi la politique tarifaire se veut incitative.

C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée d'adapter la politique tarifaire actuelle en proposant des nouvelles modalités concernant la carte d'abonnement annuel :

- Période d'utilisation : de septembre à juin
- Photo obligatoire sur la carte (carte personnelle)
- Achat de la carte : au **guichet unique**.

La carte d'abonnement annuel donne droit à l'entrée illimitée dans les piscines de la ville jusqu'à la fin juin de l'année en cours.

### Tarifs des piscines

Tarifs des piscines	
< de 4 ans	Gratuit
Tarif réduit* (1 entrée)	1,55 euros
Plein Tarif (1 entrée)	3,1 euros
Abonnement 16 entrées Tarif Réduit *	15,5 euros
Abonnement 16 entrées Plein tarif	33 euros
Abonnement Annuel Tarif Réduit *	90 euros
Abonnement Annuel Plein Tarif	180 euros

Sont concernées par le **tarif réduit** :

1. les enfants de 4 à 17 ans
2. les personnes âgées de plus de 60 ans
3. les personnes handicapées et accompagnants
4. les demandeurs d'emploi et titulaires du RMI, *sur présentation d'un justificatif*
5. les apprentis et étudiants, *sur présentation d'un justificatif*

**Concernant le dispositif, « APPRENDRE À NAGER »** : le Bilan de l'année est positif. Cinquante enfants ont bénéficié de ces cours de natation durant l'année scolaire 2011/2012, soit le double de l'année précédente.

Une information des scolaires et du Grand Public, portant notamment sur les conditions d'inscription, les tarifs et les horaires, sera faite dès la rentrée scolaire.

Pour la saison 2012-2013, les horaires resteront inchangés car appréciés par les parents.

**Les inscriptions :**

- 1- les parents se présentent d'abord à la piscine pour un test avec l'enfant
- 2- puis au guichet unique avec un dossier rempli et signé par le moniteur référant.

**Renouvellement de carte :** il est possible si à l'issue des 10 cours de natation et après un test d'évaluation, l'enfant n'est pas encore autonome.

Un nouveau livret d'évaluation ou la mise en place d'un diplôme de fin de formation est à l'étude.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter la politique tarifaire afin de faciliter l'accès aux piscines et promouvoir la natation,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER**

- La grille des tarifs proposée ;
- Les nouvelles modalités concernant la carte annuelle d'abonnement ;
- Le rapport de l'opération « Apprendre à Nager » tel qu'exposé ci-dessus ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,  
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter la politique tarifaire afin de faciliter l'accès aux piscines et promouvoir la natation,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- La grille des tarifs proposée ci-dessus ;
- Les nouvelles modalités concernant la carte annuelle d'abonnement exposées ci-dessus ;
- Le Rapport de l'opération « Apprendre à Nager » tel qu'exposé ci-dessus ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012\_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**